



AMANDE AVEC ERREUR DE NOM

Par **parisienne75013**, le **30/04/2020 à 23:30**

Bonjour,

Mercredi 15 avril j'ai été contrôlé car je n'avais pas mon attestation sur moi car je l'avais malheureusement oublier, hors j'étais partie faire des courses et avaient une ordonnance de mon médecin (tous les justificatifs). Le policier n'as fait preuve d'aucune indulgence envers moi mais tel n'est pas le problème.N'ayant pas ma carté d'identité sur moi, mais celle de ma mère, je lui ai donner pour indiquer comme justificatif mon domicile. Sauf que ma mère et moi n'avons pas le même nom de famille. Ce matin j'ai donc reçue la contravention de 135 euros à mon domicile avec mon prénom mais avec un mauvais nom de famille.

Je voulais donc savoir si je suis obliger de payer cette amende ? Car elle n'est pas a mon nom? Mais seulement mon prénom

Si oui quel est la procédure que je dois suivre.

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **01/05/2020 à 11:54**

bonjour,

donc vous avez donné une fausse identité au policier et la contravention a été établie au nom de votre mère qui a le même domicile que vous, selon ce que j'ai compris.

si vous ne payez pas, c'est votre mère qui sera relancée avec une amende majorée.

salutations